

Rapport de la vérificatrice générale sur le plan relatif aux foyers de groupe – 2020

Introduction

Le rapport de la vérificatrice générale sur les foyers de groupe et placements spécialisés (décembre 2019) soulève des inquiétudes au sujet des enfants qui sont pris en charge par le ministre. À la suite de ce rapport, une motion (qui a par la suite été modifiée) a été déposée en décembre 2019 pour demander au ministère du Développement social de présenter un plan au comité législatif, notamment un renvoi aux personnes consultées, à partir des recommandations de la vérificatrice générale.

Le présent document fournit une description du plan préparé par Développement social pour réagir à ces inquiétudes. On y trouve aussi des annexes qui comprennent la liste des diverses parties prenantes consultées et un document de travail qui devait être présenté aux députés provinciaux en mars 2020. La réponse de Développement social aux recommandations de la vérificatrice générale figure dans le rapport annuel du Ministère pour 2019-2020.

Enjeu : Pénurie de ressources de placement appropriées pour les enfants pris en charge

Stratégie 1 : Améliorer la rétention et le recrutement des foyers d'accueil actuels et nouveaux de manière à accroître ce placement comme une solution pour les enfants pris en charge.

- **Mesures :**
 - **Augmentation du taux accordé aux familles d'accueil :** En date du 1^{er} avril 2020, le taux et les avantages pour enfants pris en charge accordés aux familles d'accueil ont augmenté de 25 %, pour un montant total de 1 644 776 \$.
 - **Stratégie de recrutement :** Il faut renforcer le partenariat avec l'Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick afin d'intensifier les efforts de recrutement. Il faut également offrir le modèle de prestation mixte de formation du programme PRIDE (en ligne ou en personne) (printemps 2020).
 - **Amélioration de la formation :** Les familles d'accueil ont été désignées comme un groupe essentiel pour recevoir une formation adaptée aux traumatismes. Cette formation reposera sur le modèle de réflexion ARC (attachement, autorégulation et compétences).
- **Résultat :** Le nombre de familles d'accueil s'est accru de 3 %.

Stratégie 2 : Examiner les ressources actuelles et envisager d'autres modèles dans le continuum de soins.

- **Mesures :**
 - **Modification de la LSF :** La *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* (projet de loi 28) a instauré de nouvelles ressources de placement, soit le foyer de parent-substitut (ou « prise en charge par la parenté ») et le foyer de placement particulier (juin 2019).
 - **Nouveau règlement :** En mars 2020, le *Règlement sur les services aux enfants et les ressources (2020-21)* a été déposé, en remplacement du *Règlement 91-170 sur les enfants pris en charge*. Le nouveau règlement définit clairement les attentes et les exigences relatives aux ressources de placement des enfants en ce qui concerne l'évaluation, la prestation de services et la surveillance des résultats.
- **Résultat :** Les normes et modèles relatifs aux services suivants sont entrés en vigueur le **1^{er} avril 2020** : foyers de placement particulier d'un enfant; modèle de prise en charge par la parenté; services à la parenté; services après placement dans la parenté; placement dans le foyer d'un parent-substitut (normes provisoires). **En 2020, Développement social a constaté une hausse de 9,8 % des placements dans la parenté.**
- **Mesures :**
 - **Faire participer les intervenants aux orientations à venir :** Les parties prenantes participent aux discussions et à la planification des ressources destinées aux enfants et aux jeunes.
 - Le **26 février 2020**, une séance de mobilisation des parties prenantes a été organisée afin d'examiner le continuum de soins des enfants. Au cours de ce processus, on a présenté l'idée de foyers de soins professionnels, on en a discuté et les personnes présentes ont fait bon accueil à cette option de ressources pour les enfants ayant des besoins complexes (annexe A).
 - Le **28 février 2020**, une séance de mobilisation prévue avec les députés provinciaux a été reportée à la demande du ministre. Elle devait avoir lieu à la fin du mois de mars. Or en raison de la pandémie, elle n'a pas eu lieu (annexe B).
 - Le **23 mars 2021**, une séance de mobilisation des parties prenantes est organisée pour faire participer les personnes qui devaient assister à la séance de 2020, faire le point et examiner le modèle des foyers de soins professionnels avant sa mise en œuvre complète.

- **Résultat : Concevoir et mettre en œuvre des foyers de soins professionnels :** On reconnaît que la tendance à la professionnalisation des soins est une réforme du bien-être à l'enfance qui se fait attendre depuis trop longtemps. Les foyers de soins professionnels sont constitués d'une personne ou d'un couple qui fournit des traitements et des interventions personnalisés de nature intensive dans un milieu familial aux enfants qui sont aux prises avec de graves problèmes comportementaux et émotionnels et qui ont besoin de soins renforcés à temps plein, qui dépassent ceux pouvant être prodigués dans un foyer d'accueil ordinaire ou thérapeutique. Au départ, ces ressources se concentreront sur les enfants âgés de 10 ans et moins qui ont un grand besoin de soins et qui ont été placés ou qui risquent d'être placés dans un foyer de groupe ou un milieu comprenant des ressources spécialisées. Le plan conjoint avec le ministère de la Santé garantira qu'un clinicien ou une clinicienne en santé mentale sera affecté aux enfants ayant des besoins importants et que la famille aura accès à des services de planification et de coordination du plan de soins grâce à un psychologue consultant ou une psychologue consultante et un travailleur social clinique ou une travailleuse sociale clinique.

Le modèle des foyers de soins professionnels a été élaboré en intégrant des compétences, des normes et des résultats. L'objectif est de lancer l'initiative en avril 2021.

Enjeu : Les ressources de placement doivent être bien surveillées pour donner des pratiques et des normes de soins.

Stratégie 1 : Moderniser la loi pour les enfants et les jeunes

- **Mesures :**
 - **Créer une loi distincte pour les enfants et les jeunes**
 - La *Loi sur les services à la famille (LSF)* est en vigueur depuis 1981. Depuis sa mise en œuvre, les changements survenus dans la société ont eu une incidence sur les valeurs et les croyances concernant les enfants et la famille; par ailleurs, les problèmes auxquelles les familles sont confrontées sont bien plus complexes de nos jours.
 - Le Ministère effectue un examen des dispositions sur le bien-être à l'enfance de la LSF, comme cela a été recommandé lors de l'Examen de l'efficacité du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick.
 - Dans le but d'élaborer une loi distincte et modernisée en matière de bien-être à l'enfance, le Ministère a utilisé diverses approches pour obtenir la rétroaction du public, notamment un sondage en ligne, une demande de réponse à un document de discussion public élaboré par le Ministère, la mobilisation directe

des parties prenantes des Services à l'enfance et à la jeunesse des enfants et des Premières Nations (novembre 2020; liste des participants à l'annexe C), de même que la mobilisation ciblée des jeunes (février à mars 2021).

- En janvier 2020, le document de discussion et le sondage en ligne ont été rendus publics. Le Ministère a reçu 22 réponses au document de discussion et 950 réponses complètes au sondage.

Stratégie 2 : Mettre à jour les normes, les pratiques et les résultats

• Mesures :

- **Élaborer une vision commune, des principes et des résultats pour les enfants et les jeunes**
 - La vision ministérielle de la sécurité, du bien-être, du sentiment d'appartenance et des liens permanents pour la vie de chaque enfant et chaque jeune du Nouveau-Brunswick a été élaborée en **août 2020**.
- **Examen constant des normes, des compétences et des pratiques actuelles** pour assurer l'harmonisation entre toutes les ressources destinées aux enfants pris en charge et parmi ces ressources.

Résultats :

- Des séances de mobilisation fructueuses ont été organisées pendant la pandémie, malgré les difficultés.
- La date cible du dépôt du projet de loi sur le nouveau modèle de bien-être de l'enfance à l'Assemblée législative est fixée au mois de décembre 2021.
- La vision commune, les principes, ainsi que les résultats propres aux enfants et aux jeunes orientent les normes et les pratiques et serviront de cadre aux améliorations futures.

Conclusion

Le Ministère reste déterminé à réagir aux inquiétudes soulevées par la vérificatrice générale dans son rapport. Il s'emploie à répondre aux besoins particuliers de tous les enfants pris en charge, et a à cœur de mobiliser les parties prenantes et les partenaires communautaires afin d'assurer les meilleurs résultats qui soient pour les enfants et les jeunes.

Le gouvernement a dû modifier un grand nombre de ses priorités pour se concentrer sur la pandémie de COVID-19 en mars 2020 et tout au long de l'année qui a suivi. Malgré ces défis bien particuliers, Développement social est très satisfait des progrès réalisés, notamment le modèle

de prise en charge par la parenté, le nouveau règlement sur les services aux enfants et les ressources, les foyers de soins professionnels, la nouvelle loi et les diverses consultations qui ont été organisées avec des parties prenantes.

16 mars 2021

Annexe A

Session(s) avec les intervenants sur les ressources de placement

Session du 28 février 2020		Prochaine session – Le 23 mars 2021	
Intervenant	Nom	Intervenant	Nom
L'association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick	2 représentant(e)s	L'association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick	3 représentant(e)s offert
Réseau des Jeunes Pris en Charge du N-B	2 représentant(e)s	Réseau des Jeunes Pris en Charge du N-B	"
Services Résidentiel de la Jeunesse	3 représentant(e)s	Fondation du Nouveau-Brunswick pour l'adoption	"
Défenseur des enfants et de la jeunesse	2 représentant(e)s	Services Résidentiel de la Jeunesse	"
	1 représentant(e)	Défenseur des enfants et de la jeunesse	"
		Ministère de la santé	1 représentant(e)
		L'association des familles d'accueil du Nouveau Brunswick	‘



**Document de travail
Améliorer les
ressources de placement
pour les enfants au
Nouveau-Brunswick**

**Ministère du Développement social
Février 2020**

1.0 Introduction

Nous voulons que le Nouveau-Brunswick soit un endroit où les enfants peuvent atteindre leur plein potentiel, où ils sont capables de réaliser leur objectif de vie et où leur santé et leur bien-être sont protégés. Cela signifie avoir une vie familiale stable, réussir à l'école, avoir un sentiment d'appartenance à la communauté, avoir des occasions de contribuer à la société et avoir des relations qui les soutiendront tout au long de leur vie. Les enfants sont notre plus grande richesse, l'avenir de notre province. Nous devons les reconnaître en tant que citoyens et, comme citoyens, ils doivent se sentir en sécurité et engagés. Lorsqu'ils ont besoin d'aide, nous devons être capables de répondre de manière adéquate et rapide.

Dans le système de soins, les besoins des enfants deviennent de plus en plus complexes, et nous devons faire évoluer notre façon de réagir. Si nous voulons améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes pris en charge pour qu'ils aient les mêmes chances d'atteindre leur plein potentiel, nous devons adopter une approche systémique, coordonner les services gouvernementaux, travailler en étroite collaboration avec les partenaires communautaires et tenir compte de tous les facteurs qui touchent la santé et le bien-être d'un enfant comme l'éducation, le revenu, la culture, le développement de la petite enfance, l'environnement physique et social, et d'autres déterminants de la santé.

Le profil des enfants pris en charge change. De plus en plus, ces enfants présentent des niveaux élevés de déficience dans de multiples domaines, en grande partie en raison de mauvais traitements tôt dans la vie, de traumatismes, de handicaps comme l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et l'autisme, et en raison de l'apparition précoce de problèmes de santé mentale. Le ministère du Développement social reconnaît qu'il est nécessaire d'abandonner les modèles plus traditionnels pour passer au soutien des besoins complexes qu'ont de nombreux enfants dans le système de soins et de travailler en parallèle pour éviter que les enfants soient pris en charge. Le Ministère explore de nouvelles sources de soutien innovantes, fondées sur des preuves, pour améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes pris en charge. Il travaille pour créer un continuum complet des ressources de placement pour les enfants, qui répondent aux besoins des enfants pris en charge.

Les modifications proposées à la *Loi sur les services à la famille* permettent la pratique des services à la parenté et définissent des placements à la parenté et des placements adaptés aux enfants afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des jeunes. Un large examen des dispositions de la *Loi sur les services à la famille* concernant le bien-être des enfants est en cours. Une enquête en ligne pour recueillir les commentaires du public a obtenu un taux de réponse élevé (500 réponses dans les 24 premières heures) et des séances de consultation publique pour créer une vision collective pour les enfants pris en charge sont prévues au printemps 2020.

À la fin de 2019, le Ministère a mené un examen des autres provinces et territoires pour déterminer les résultats potentiels pour les enfants et les jeunes, ainsi que quelques initiatives clés pouvant être mises en œuvre au début de 2020 pour aider à atteindre ces résultats, tandis que l'exercice de consultation plus large est en cours.

Cette consultation est une participation de premier niveau pour examiner précisément les options résidentielles à court terme pour les enfants et les jeunes dont nous avons la charge, comme première étape pour s'engager sur une question plus large. Les principaux intervenants comprendront le personnel de première ligne de Développement social, et les ministères et organisations partenaires qui soutiennent aussi les enfants et les jeunes pris en charge. En fonction de ces commentaires, des recommandations pour l'élaboration d'initiatives seront créées et soumises à l'approbation du gouvernement en avril 2020. Comme ces délais serrés le montrent, nous nous engageons à améliorer les soins et nous avons conscience que « laisser faire comme si de rien n'était » n'est tout simplement pas possible. Il est temps de nous poser des questions difficiles sur ce qui aide vraiment nos enfants et nos jeunes, et quels programmes, services et approches déjà en place pourraient ne plus être dans l'intérêt supérieur de nos enfants et de nos jeunes.

2.0 Contexte

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant souligne le rôle de l'État dans la garantie du droit des enfants à des soins appropriés, ce qui n'est jamais aussi urgent que lorsque l'enfant est confié à l'État. Les organismes de protection de l'enfance réussissent à prévenir et à réduire le besoin de soins hors domicile, et des services plus innovants et intensifs sont donc nécessaires pour répondre aux besoins complexes des enfants qui nécessitent des services de placement. Les aidants doivent être soutenus pour développer leurs compétences afin de s'occuper correctement et adéquatement de ces enfants. De plus, de nombreuses études universitaires ont indiqué que les placements résidentiels, y compris dans les foyers de groupe, sont systématiquement associés à de moins bons résultats que les placements en famille (De Wilde, L.; Devlieghere, J., Vandebroek, M. et Vanobbergen, B. « Foster parents between voluntarism and professionalisation: Unpacking the backpack », *Children and Youth Services Review*, n° 98 [2019], p. 290-296; Lee, B., Bright, C., Svoboda, D. Fakunmoju, S. et Barth, R. « Outcomes of Group Care for Youth: A review of Comparative Studies », 2010).

Les enfants placés en milieu familial ont plus de chances d'établir des liens avec des fournisseurs de soins réguliers et de profiter des avantages associés à l'appartenance à une famille. Les jeunes enfants, les enfants qui ne vont pas à l'école ou les enfants qui ont des rendez-vous importants pendant la journée ont besoin d'au moins un aidant disponible pendant la journée. Dans la société d'aujourd'hui, de nombreuses familles ont besoin de deux revenus pour faire fonctionner leur ménage. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas répondre aux demandes de placement familial, ce qui est considéré comme l'un des principaux facteurs qui a freiné les efforts de recrutement et de rétention.

Le Nouveau-Brunswick, comme les autres provinces au Canada, connaît une baisse du nombre de personnes et de familles qui se proposent de devenir parents d'accueil. Depuis 2016, le nombre de familles d'accueil disponibles est passé de 374 à 313, soit une baisse de 16 %. Les principales raisons de la diminution du nombre de familles d'accueil sont notamment le nombre croissant de femmes qui travaillent, l'évolution des caractéristiques des enfants ayant besoin d'une prise en charge en foyer d'accueil, et une augmentation de la complexité et de l'étendue des exigences placées sur les familles d'accueil (placements multiples, interruptions de placement, complexité de la dynamique des familles biologiques). Tous ces facteurs ont débouché sur un manque de foyers d'accueil et, dans

certains cas, des enfants ont été placés dans des foyers de groupe, alors qu'un placement plus approprié serait un environnement familial.

En novembre 2019, il y avait 423 enfants en placement permanent et 489 enfants en placement temporaire pris en charge par le Ministère. Durant ce même mois, 532 enfants recevaient des services dans 313 foyers d'accueil, 154 enfants recevaient des services dans 137 foyers provisoires et 130 enfants recevaient des services dans 35 foyers de groupe.

Le Ministère a intensifié ses efforts pour améliorer les ressources de placement pour les enfants, notamment en déposant le *projet de loi 28 – Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, qui concerne les ressources de placement dans un foyer d'un parent-substitut, dans un foyer de placement particulier d'un enfant (juin 2019), qui augmente les taux financiers et les prestations versées aux parents d'accueil (avril 2018) et qui a donné lieu à la création d'un groupe de travail axé sur la modernisation des stratégies de recrutement des familles d'accueil du Ministère (septembre 2019) et à l'élaboration d'un modèle de prestation mixte de formation du programme PRIDE, soit en ligne ou en personne (printemps 2020). De plus, le Ministère a travaillé sur l'amélioration de son partenariat avec l'Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick pour renforcer les efforts de recrutement, car les données ont montré que les parents d'accueil actuels sont notre meilleur outil de recrutement.

En décembre 2019, la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick a mené une vérification sur les foyers de groupe et les placements spécialisés. Les recommandations envoyées au Ministère portent sur l'amélioration des normes, la planification plus efficace des ressources de placement pour les enfants, l'amélioration de la qualité des soins reçus par les enfants pris en charge, et un suivi et des rapports renforcés sur les ressources de placement pour les enfants.

À la fin de 2019, le Ministère a mené un examen pour déterminer les résultats potentiels pour les enfants et les jeunes. Les recommandations suivantes ont été préparées pour aider à orienter les mesures concernant les ressources de placement pour les enfants, y compris les foyers d'accueil. Grâce à cette consultation, le Ministère cherche à recueillir des commentaires sur ces idées et à en recevoir d'autres qui n'ont pas encore été étudiées.

Recommandation 1 : Augmenter le remboursement accordé aux familles d'accueil pour accroître la rétention et le recrutement des familles d'accueil existantes et nouvelles, et pour augmenter les possibilités de placement pour les enfants pris en charge.

Recommandation 2 : Mettre en place des foyers de soins professionnels où les enfants présentant de graves problèmes comportementaux et émotionnels seront placés auprès d'un aidant qualifié et formé dans un environnement familial.

Recommandation 3 : Mettre en place des paramètres de données accessibles au public sur le site Web du ministère du Développement social.

La ministre du Développement social est profondément résolue à poursuivre ces efforts et a obtenu l'appui d'autres partis à la Chambre pour créer une stratégie.

3.0 Participation des intervenants

Le ministère du Développement social a pour mandat de protéger les enfants (et les adultes et les aînés), mais nous savons qu'il faut de nombreux partenaires pour assurer le succès de notre ressource la plus précieuse. Le Ministère reconnaît l'importance d'un engagement rapide et efficace des intervenants dans la poursuite de l'amélioration des ressources de placement pour les enfants au Nouveau-Brunswick. Le but de cette consultation ciblée de premier niveau est de recueillir des commentaires sur les recommandations proposées et d'entendre d'autres idées sur la façon d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants en soins résidentiels pris en charge par le Ministère. Les consultations seront ouvertes et transparentes, et se concentreront sur les résultats escomptés. Les recommandations de mise en œuvre qui en résulteront seront fondées sur des données.

Les séances de mobilisation se feront sur invitation et incluront l'occasion de participer dans les deux langues officielles.

3.1 Employés du ministère du Développement social

En faisant participer le personnel de première ligne du ministère du Développement social qui soutient quotidiennement les enfants de la province, nous nous assurerons de tenir compte de diverses perspectives et idées pratiques pour concevoir des initiatives qui permettront d'arriver aux résultats positifs attendus.

3.2 Partenaires

Il est essentiel de faire participer les partenaires au début du développement. Les partenaires comprennent le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick, l'Association des familles d'accueil du Nouveau-Brunswick, l'Association des services résidentiels pour jeunes du Nouveau-Brunswick, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et le Réseau d'excellence pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes (l'équipe du développement de l'enfance et de la jeunesse liée à la prestation des services intégrés).

3.3 Autres ministères du gouvernement

Il existe un besoin de créer des services coordonnés entre les ministères pour fournir un soutien aux enfants dans le système de soins. Les ministères de la Santé et de la Sécurité publique seront consultés.

4.0 Questions à aborder

Pour faciliter les discussions, les questions suivantes ont été proposées.

4.1 Définition des résultats

- a) Quels résultats voulons-nous obtenir pour les enfants pris en charge au Nouveau-Brunswick?

Tout en reconnaissant que le succès prend une forme différente selon les enfants et les jeunes, voici quelques résultats possibles :

- Meilleure rétention des familles d'accueil existantes et recrutement de nouvelles familles.
- Plus d'options de placement pour les enfants pris en charge.
- Plus de placements réussis à plus long terme.
- Liens plus étroits avec la famille.
- Plus d'enfants et de jeunes fréquentant l'école et réussissant bien à l'école.
- Plus de jeunes fréquentant les établissements postsecondaires.
- Meilleur accès aux services de santé mentale.
- Enfants et jeunes manifestant des comportements prosociaux.
- Autres

4.2 Questions générales

- a) Lorsqu'il s'agit de soutenir les enfants et les jeunes dont nous avons la charge et d'accorder une attention particulière aux placements, qu'est-ce que nous faisons bien et devons poursuivre?
- b) Comment pouvons-nous tirer parti de ces avantages pour créer le changement souhaité?
- c) Quels sont les modèles qui fonctionnent ailleurs? Que pouvons-nous apprendre et adopter de ces modèles?
- d) Quelles sont les occasions d'améliorer les partenariats entre les ministères?
- e) Quelles données aimeriez-vous voir mises à la disposition du public (par exemple sur le site Web du ministère de Développement social)?

4.3. Explorer les recommandations

Familles d'accueil :

- a) Les enfants placés en milieu familial obtiennent de meilleurs résultats. Que pouvons-nous faire pour développer, établir et soutenir davantage les ressources pour placer les enfants dans des milieux familiaux? De quoi a-t-on besoin pour que les enfants réussissent dans des placements en famille?

Foyers de soins professionnels :

- a) Il existe des données qui montrent l'efficacité des foyers de soins professionnels. Pour les enfants ayant des besoins complexes, une initiative pour les ressources des foyers de soins professionnels consiste à mettre en place dans un milieu familial un aidant qualifié et formé pour prendre soin des enfants aux prises avec de graves problèmes comportementaux et émotionnels. Quels sont les aspects positifs de cette initiative? Qu'est-ce qui pourrait ne pas fonctionner? Que faut-il prendre en compte?

5.0 Prochaines étapes

Après l'achèvement de ce premier niveau et la participation ciblée des intervenants, le Ministère finalisera les recommandations de mise en œuvre des principales initiatives au début de l'exercice financier 2020-2021. Parallèlement, le Ministère mène un examen sur les dispositions de la *Loi sur les services à la famille* concernant le bien-être des enfants. Cela comprendra une plus grande participation du public au printemps 2020, soit une autre occasion pour les partenaires de fournir des commentaires sur le bien-être des enfants et des jeunes.

Les recommandations élaborées à partir de ce processus de participation seront mises face à d'autres recommandations provenant de la vérification, des audiences sur les jeunes pris en charge, du rapport Savoury et du sondage public en ligne pour examiner les dispositions de la *Loi sur les services à la famille*. Ces actions, recommandations et priorités seront intégrées pour former un plan d'action complet et collaboratif pour l'avenir des enfants et des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick.

Annexe C
Session avec les intervenants –
Changements de la loi sur le bien-être de l'enfance

Intervenant
Intervenants pour le bien-être de l'enfance – Le jeudi 19 novembre 2020 au Centre communautaire de Hanwell
Capacité Nouveau-Brunswick
Défenseur des enfants et de la jeunesse
Fondation du Nouveau-Brunswick pour l'adoption
Réseau de la formation à distance du Nouveau-Brunswick
L'association des familles d'accueil du Nouveau Brunswick
L'association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick
Alliance Pro-jeunesse
Safe Harbour House
Travail social (STU)
Travail social (UdeM)
Premières Nations Mi'gmaq – Le lundi 23 novembre 2020 au Rodd Miramichi
Elder - Miramichi session
Esgenoopetjt Child and Family Services
Esgenoopetjt Child and Family Services
Esgenoopetjt Child and Family Services
Eel River Bar Child and Family Services
Eel River Bar Child and Family Services
Mi'gmaq Child & Family Services of NB Inc.
Premières Nations Wolastoqey – Le mardi 24 novembre 2020 au Crowne Plaza Fredericton
St. Mary's Child & Family Services
St. Mary's Child & Family Services
Oromocto Child and Family Services
Oromocto Child and Family Services
Woodstock Child and Family Services
Woodstock Child and Family Services
Woodstock Child and Family Services
Organisations Premières Nations – Le mercredi 25 novembre 2020 au Crowne Plaza Fredericton
New Brunswick Aboriginal Peoples Council
New Brunswick Aboriginal Peoples Council
De plus, les ministères du GNB suivants ont été consultés :
<ul style="list-style-type: none"> • Justice et Cabinet du procureur général • Affaires autochtones • Éducation et Développement de la petite enfance • Santé • Sécurité publique • Santé publique.